



GE ne peut plus rouler !

www.ge-ne-peux-plus-rouler.ch

CONFERENCE DE PRESSE INITIATIVE SUR LA REDUCTION DE L'IMPOT AUTO

«Redonner du pouvoir d'achat»

Par Stéphane Florey, député

Notre initiative prévoit une diminution de moitié du montant de l'impôt sur les véhicules automobiles perçus par le canton de Genève. La présente initiative de rang législatif est rédigée de toutes pièces : il s'agit d'une modification de la loi générale sur les contributions publiques (LCP), spécifiquement de dispositions contenues dans le titre VI (Impôts sur les véhicules à moteur et sur leurs remorques).

S'agissant des montants inscrits dans l'initiative, ceux-ci, vous le constatez, ne sont pas équivalents à la moitié de ceux figurant dans la LCP, mais équivalent à la moitié des montants qui se trouvent dans le règlement concernant l'adaptation de certaines contributions au coût de la vie (RACV-D 3 05.16). Aujourd'hui, les montants de l'impôt sur les véhicules à moteur, comme d'autres impôts, sont adaptés au coût de la vie par voie réglementaire.

La diminution de l'impôt ne vise pas uniquement les seules voitures de tourisme, mais aussi les camions, les motocyclettes, les tricycles, les quadricycles, les voitures de livraison, les tracteurs, les chariots à moteur, les ambulances et les remorques qui voient leur impôt diminué dans les mêmes proportions. Je vous laisse prendre connaissance des tarifs (voir liste annexée).

Sachez enfin que notre initiative modifie également l'art. 458 LCP, lequel permet au Conseil d'Etat d'adapter périodiquement par règlement au coût de la vie les montants des contributions nominales prévues dans la quatrième partie de la LCP, ou de certaines d'entre elles. L'art 458 LCP a permis d'augmenter subrepticement les impôts en prétendant suivre l'indice genevois des prix à la consommation. L'initiative exclut désormais l'impôt sur les véhicules à moteur et leurs remorques des contributions que le Conseil d'Etat peut adapter au coût de la vie.

Son entrée en vigueur est prévue au 1er janvier suivant son acceptation par le Grand Conseil ou le peuple.

Notre initiative- qui touche vraiment tout le monde - permettra de redonner du pouvoir d'achat aux particuliers et de revitaliser le tissu économique genevois suite au Covid-19 en atténuant les effets négatifs et les préjudices résultant de la réalisation d'aménagements visant à compliquer excessivement, voire à rendre impossible l'utilisation des transports individuels motorisés.